

9. *Prie* le Secrétaire général d'accorder une attention toute particulière aux besoins du Moyen-Orient et de l'Afrique dans l'élaboration du plan des travaux à entreprendre conformément à la présente résolution;

10. *Propose*, conformément à l'alinéa b) de la résolution 521 (VI) de l'Assemblée générale et à la résolution 560 (XIX) du Conseil, d'inscrire à l'ordre du jour de la onzième session de l'Assemblée générale une question intitulée « Industrialisation des pays sous-développés ».

925<sup>e</sup> séance plénière,  
4 mai 1956.

## B

### ETUDES RELATIVES AU RÔLE DE L'ÉNERGIE ATOMIQUE DANS LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

*Le Conseil économique et social,*

*Considérant* les responsabilités que lui confère l'Article 62 de la Charte,

*Reconnaissant* que les progrès déjà réalisés dans le domaine de l'énergie atomique et ceux qu'il est permis d'attendre peuvent avoir des répercussions profondes dans le domaine économique, notamment sur le développement économique des pays en voie de développement,

*Conscient* de la complexité de la question, de la diversité des études effectuées ou en cours sous divers auspices et du besoin qu'il a de recevoir de nouveaux renseignements pour orienter d'après eux son action future dans cet important domaine,

1. *Prie* le Secrétaire général de rédiger, avec le concours des institutions spécialisées compétentes, un rapport qu'il présentera au Conseil, à sa vingt-quatrième session, sur les applications possibles de l'énergie atomique, notamment dans les domaines de l'énergie, de l'industrie et de l'agriculture;

2. *Recommande* au Secrétaire général de tenir compte, dans la rédaction de ce rapport, des études déjà parues sur la question et des recherches actuellement en cours dans ce domaine et d'accorder toute l'attention voulue à la documentation présentée à la Conférence internationale sur l'utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques, ainsi qu'aux vues exprimées au cours de la vingt et unième session du Conseil;

3. *Invite* les Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies ou membres des institutions spécialisées à mettre à la disposition du Secrétaire général, pour la rédaction de son rapport, toute la documentation dont ils peuvent disposer sur la question;

4. *Prie* le Secrétaire général d'adresser au Conseil, à sa vingt-quatrième session, après avoir consulté le Comité consultatif mentionné dans la résolution 912 (X) de l'Assemblée générale, en date du 3 décembre 1955, et les institutions spécialisées compétentes, un rapport relatif à la possibilité de consacrer le plus possible du programme de la deuxième conférence internationale pour l'échange de renseignements techniques sur l'utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques aux applications pratiques de l'énergie nucléaire propres à favoriser

le développement économique des pays sous-développés, ainsi qu'à l'opportunité de convoquer une conférence distincte à ce sujet;

5. *Communique* au Comité consultatif le compte rendu des débats que le Conseil a consacrés à cette question;

6. *Décide* d'inscrire à l'ordre du jour de la vingt-quatrième session du Conseil, aux fins d'un nouvel examen, la question du rôle de l'énergie atomique dans le développement économique.

925<sup>e</sup> séance plénière,  
4 mai 1956.

### 598 (XXI). Etude des sources nouvelles d'énergie autres que l'atome en tant que facteur du développement économique

*Le Conseil économique et social,*

*Tenant compte* des responsabilités que lui confère l'Article 62 de la Charte,

*Considérant* que l'augmentation de la population mondiale, le développement économique et l'élévation du niveau de vie exigent, spécialement dans les pays en voie de développement, un accroissement constant des ressources d'énergie,

*Considérant* les travaux entrepris par l'Organisation des Nations Unies et les institutions spécialisées tant sur les sources d'énergie dites conventionnelles que sur l'énergie atomique,

*Considérant* que les Nations Unies doivent porter le même intérêt à toutes les sources nouvelles d'énergie pour en encourager l'étude théorique et les applications pratiques,

1. *Prie* le Secrétaire général, en consultation avec les institutions spécialisées intéressées:

a) De préparer, pour être soumis au Conseil à sa vingt-quatrième session, compte tenu de l'état actuel et de l'évolution prévisible des connaissances dans les divers domaines envisagés, un rapport sur les perspectives d'utilisation pratique des sources d'énergie telles que l'énergie solaire, l'énergie éolienne, l'énergie des marées, l'énergie géothermique et l'énergie thermique des mers;

b) D'établir, en préparant ce rapport, une bibliographie succincte des études et des recherches actuellement en cours;

c) De consulter, à cette fin, les gouvernements qui ont une expérience spéciale ou un intérêt particulier en la matière, les pays sous-développés, les institutions spécialisées, les organismes intergouvernementaux compétents et, le cas échéant, les organisations non gouvernementales intéressées, et d'obtenir d'eux toute documentation utile;

2. *Décide* d'inscrire à l'ordre du jour de sa vingt-quatrième session la question des sources nouvelles d'énergie autres que l'atome et de leur utilisation aux fins de développement économique, en vue d'étudier les conditions de la réunion d'une conférence internationale.

925<sup>e</sup> séance plénière,  
4 mai 1956.